



CANADA

LIVRE BLANC
SUR
LA DÉFENSE

L'HON. PAUL HELLYER
Ministre de la Défense nationale

L'HON. LUCIEN CARDIN
Ministre associé de la Défense nationale

MARS 1964

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses:

OTTAWA

Édifce Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

Édifce Mackenzie, 36 est, rue Adelaide

MONTRÉAL

Édifce Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix: 50 cents

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada

1964

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I

	<i>Page</i>
1. Introduction	5
2. Buts	5

SECTION II

Politique depuis 1945

3. Événements d'après-guerre et politique canadienne	6
4. Limites des engagements canadiens	7
5. Réorganisation d'après-guerre	7
6. Innovations d'après-guerre	7
7. Expansion après la guerre de Corée	9
8. Évolution au cours de la période de 1954 à 1963	9

SECTION III

Considérations influant sur la politique future

9. Perspective internationale	11
10. La gamme des conflits	13
11. Le Canada et la dissuasion d'une guerre d'envergure	13
12. La stratégie de l'OTAN	13
13. Le pour et le contre de l'armement nucléaire	14
14. Défense du Canada	15
15. Défense de l'Amérique du Nord	15
16. Forces maritimes	16
17. La sauvegarde de la paix	17

SECTION IV

L'organisation des forces de défense

18. Données du problème	19
19. Instrument de coordination	20
20. Intégration des forces armées	21
21. La méthode d'organisation	22
22. Élaboration des programmes de défense	22

SECTION V

L'orientation des Forces canadiennes: 1964-1974

	<i>Page</i>
23. Préface	24
24. L'OTAN en Europe	24
25. Force mobile au Canada	25
26. Une force mobile pour l'OTAN	25
27. Aviation	25
28. Défense aérienne de l'Amérique du Nord	26
29. Transport aérien	26
30. L'OTAN et la Marine	27
31. Le Canada et les besoins des Nations Unies	27
32. Priorités	28
33. Réserves des forces armées	28
34. Aide mutuelle et assistance en matière d'instruction militaire	29
35. Protection civile	29

SECTION VI

Les recherches pour la défense et l'industrie

36. Les recherches et la science	31
37. Perfectionnement	32
38. Industrie et coordination des fabrications	33
Conclusion	34

LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE—1964

SECTION I

Introduction

Plusieurs des principes fondamentaux qui régissent la politique de défense du Canada sont de caractère permanent parce qu'ils reposent sur des facteurs comme la géographie et l'histoire, qui sont propres à notre pays. D'autres, comme la nature et l'ampleur des dangers qui menacent la paix et la sécurité, le perfectionnement des armes et de la technique des armes, subissent des changements aussi rapides que considérables. Aussi notre politique de défense doit-elle s'adapter à ces changements, alors que les principes demeurent invariables. Voilà pourquoi il est souhaitable que le gouvernement veille non seulement à modifier les structures de sa défense lorsque c'est nécessaire, mais aussi à renseigner le public sur la nature et les motifs de ces modifications. Parmi les moyens dont il dispose pour le faire, citons les livres blancs sur la défense, les débats à la Chambre des communes, les délibérations des comités parlementaires de la défense, etc.

Nous espérons que le présent Livre blanc sur la défense servira à atteindre cette fin.

Buts

Les buts de la politique de défense du Canada, que l'on ne peut dissocier de la politique étrangère, consistent à maintenir la paix en appuyant les mesures de défense collective visant à décourager l'agression militaire; à seconder la politique étrangère du Canada, y compris celle qui découle de notre participation aux organismes internationaux; à assurer la protection et la surveillance de notre territoire, de notre espace aérien et de nos eaux côtières.

SECTION II

POLITIQUE DEPUIS 1945

Événements d'après-guerre et politique canadienne

La politique étrangère et la politique de défense du Canada ont été influencées par quelques-uns des principaux événements internationaux de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Le premier en date et en importance a été l'adhésion du Canada à la Charte des Nations Unies, qui a fait naître l'obligation d'appuyer ce système de collaboration internationale en vue du maintien de la paix et de la sécurité.

Le second a été la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a uni l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord par l'obligation commune de défendre leurs territoires respectifs contre l'agression. L'OTAN était nécessaire parce qu'une menace directe pesait contre la sécurité de l'Europe, à laquelle il était impossible de faire face ni par les Nations Unies ni par les seuls moyens nationaux. Ainsi que s'y prêtait sa position relativement forte après la guerre, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation de l'Alliance.

Ce qui devait être plus important encore, c'est la décision prise par l'OTAN en 1951 de devenir plus qu'un traité d'assistance mutuelle en mettant au point un système de forces militaires collectives. Il s'agissait là d'une nouvelle expérience en matière de collaboration internationale.

L'avènement des armes nucléaires et la création de moyens à longue portée pour les véhiculer devaient introduire un nouveau groupe de problèmes dans la défense de l'Amérique du Nord. On peut considérer la décision de maintenir, pendant la période d'après-guerre, l'étroite coopération militaire du Canada et des États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, qui remonte à la Déclaration d'Ogdensburg de 1940, comme l'un des éléments de la conviction du Canada que la sécurité réside dans les accords collectifs. L'apparition de la menace directe contre l'Amérique du Nord elle-même, d'autre part, est à l'origine même du principe de notre association avec les États-Unis en vue de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, association qui a été sanctionnée par l'Accord de 1958 pour la défense aérienne du continent nord-américain (NORAD).

Parallèlement aux pressions exercées par le bloc soviétique, une nouvelle série de tensions surgissaient à mesure que se démembraient les empires d'avant-guerre au profit d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants. L'instabilité inévitable qui s'ensuivit a fait naître le besoin d'une action internationale de sauvegarde de la paix, en majeure partie sous l'autorité des Nations Unies, à laquelle le Canada a apporté et apporte encore une importante contribution.

C'est dans ces circonstances qu'on devait mettre au point quatre méthodes parallèles qui ont permis de poursuivre les objectifs de la politique de défense du Canada. Ces méthodes sont:

- a) Les *Mesures collectives* pour le maintien de la paix et de la sécurité incorporées dans la Charte des Nations Unies, y compris la recherche d'une formule de désarmement équilibré et surveillé;

- b) La *Défense collective* prévue par le *Traité de l'Atlantique Nord*;
- c) Notre *Association avec les États-Unis* en vue de la défense de l'Amérique du Nord.
- d) Les *Mesures nationales* nécessaires pour nous acquitter de l'obligation d'assurer la sécurité et la protection du Canada.

Limites des engagements canadiens

Tout pays doit faire en sorte que ses engagements n'excèdent pas ses possibilités. Une puissance moyenne comme le Canada doit veiller particulièrement à restreindre ses engagements. Bien qu'à la fin de la guerre le Canada eût pu acquérir la capacité de fabriquer des armes nucléaires, il a choisi délibérément de ne pas devenir une puissance nucléaire.

De même, le Canada n'a pas adhéré au système de défense inter-américain. Et, une fois terminée la guerre de Corée, le Canada a retiré ses troupes de cette région. Par la suite, le Canada n'a assumé aucune obligation de défense régionale dans le Pacifique, comme la participation à l'OTASE. Ces décisions ont eu pour effet de restreindre nos obligations militaires.

Réorganisation d'après-guerre

Avant 1939, malgré l'existence de la MRC et de l'A.R.C., l'Armée demeurait la principale des trois Armes. Il y avait une très petite force permanente, dont le premier rôle consistait à former et à administrer la Milice non permanente. Il existait de vastes plans de mobilisation, mais les réserves et le matériel destinés à cette fin étaient négligeables. Néanmoins, malgré cette organisation plutôt rudimentaire, le Canada a été en mesure, après une période prolongée de mobilisation, de jouer un rôle important pendant la seconde guerre mondiale comme il l'avait fait pendant la première.

Au cours de la réorganisation d'après-guerre, qui s'est effectuée de 1945 à 1947, on a reconnu que le Canada ne pouvait pas revenir, en matière de défense, à son attitude d'avant-guerre. Le Canada était alors relativement fort et prospère, alors que l'URSS était en pleine expansion et que l'Europe occidentale manifestait des signes de faiblesse. En outre, le Canada avait assumé de nouvelles responsabilités en devenant membre des Nations Unies.

Une autre grande leçon de la guerre a été l'insuffisance du système de mobilisation d'avant-guerre. Après le mois de septembre 1939, il s'est écoulé beaucoup de temps avant que le Canada soit en mesure de participer de façon importante à des opérations militaires. Il a fallu reconnaître que, advenant une autre guerre, on ne pourrait vraisemblablement pas disposer d'un délai aussi considérable. Toutefois, la réorganisation d'après-guerre devait fondamentalement rester fidèle au principe traditionnel, savoir: un potentiel de mobilisation et une période de mobilisation. La réorganisation d'après-guerre avait principalement pour but d'améliorer le potentiel de mobilisation et de réduire la période de mobilisation.

Innovations d'après-guerre

La réorganisation d'après-guerre comportait cependant certaines innovations importantes. Ainsi, la MRC et l'A.R.C. acquéraient, non plus seulement de nom mais de fait, un statut égal à celui de l'Armée. On

pouvait déceler en cela un enseignement de la seconde guerre mondiale et, notamment, l'importance accrue de la puissance aérienne et maritime. De façon générale, on estimait qu'advenant une nouvelle guerre le principal apport du Canada pourrait bien être dans les airs ou sur mer. On soutenait qu'en tant que nation dotée d'une population relativement peu nombreuse, mais techniquement assez évoluée, qui s'était toujours opposée à la conscription et qu'un océan séparait de tout théâtre de guerre prévisible, le Canada était bien placé pour fournir des forces aériennes et navales, mais peu en mesure de fournir des forces terrestres considérables.

Une deuxième innovation importante a été la création, dans les trois Armes, de petits éléments opérationnels. Ces éléments devaient: servir de noyau en cas d'intervention militaire éventuelle, sous l'égide des Nations Unies; permettre au Canada de participer, de concert avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord; aider à pousser davantage l'instruction des forces régulières; et, enfin, constituer une réserve immédiatement disponible en cas de mobilisation.

Comparativement à la situation d'avant-guerre, le budget de la défense et les effectifs réguliers d'après-guerre ont presque décuplé, bien qu'on ait continué à s'en remettre avant tout à la mobilisation. Immédiatement après la guerre, c'était là une ligne de conduite pratique. En effet, on avait conservé des réserves appréciables de matériel de la seconde guerre mondiale, notamment dans le cas de l'Armée. Mais ce qui importait davantage peut-être, c'était l'existence de vastes réserves d'effectifs mobilisables.

Les plans de mobilisation paraient aux principales éventualités. Ils prévoyaient une marine de 100,000 hommes, capable de jouer un rôle important dans la défense des communications maritimes de l'Atlantique Nord; une armée de campagne de six divisions, y compris toutes les armes et tous les services de soutien; et une force aérienne bien équilibrée. Cependant, ces plans demeuraient souples en ce sens qu'ils comportaient, dans l'éventualité d'une guerre de quelque durée, une série d'options entre lesquels le gouvernement au pouvoir aurait eu la possibilité de choisir.

Une troisième innovation importante a été la création d'un état-major interarmes et la mise en place des rouages nécessaires pour assurer une certaine coordination des plans et des renseignements. Il convient de signaler aussi la fondation du Collège de la défense nationale et des collèges d'état-major, et enfin la participation du Canada aux commandements de l'OTAN et du NORAD, qui a procuré aux officiers canadiens une plus vaste expérience du travail d'état-major, tant sur le plan national qu'international. Le résultat, c'est que le Canada est maintenant mieux en mesure de partager la responsabilité des plans et de la conduite d'importants programmes militaires.

Une autre nouveauté à signaler a été le développement de moyens de recherches et de mise au point. Cette initiative mettait en lumière l'un des principaux enseignements de la seconde guerre mondiale, savoir: que la science et la technologie sont devenues des atouts militaires de premier ordre, dont l'importance est égale à celle de la puissance et de la main-d'œuvre industrielles. On ne s'attendait pas à ce que le Canada puisse

mettre au point et fabriquer lui-même tous les genres de matériels requis pour ses forces armées. Cependant, on estimait possible la formation d'une alliance technologique avec les grandes puissances alliées. Une modeste contribution canadienne dans le domaine de la recherche et des travaux de mise au point dans certains cas particuliers devait représenter les frais d'adhésion du Canada à cette alliance.

Dans l'après-guerre immédiat, il était possible de concevoir la défense du Canada principalement en fonction de son potentiel de mobilisation. Cela avait le très grand avantage de permettre d'économiser les ressources. De plus, cela tendait à favoriser la souplesse. La réorganisation d'après-guerre devait avoir pour résultat de fournir au Canada les éléments essentiels d'une force de défense moderne. Ce sont ces éléments qui allaient constituer la base de l'expansion qui s'effectua rapidement, et, dans l'ensemble, avec de bons résultats, lors de la guerre de Corée.

Expansion après la guerre de Corée

Il est maintenant évident que les décisions prises au cours de la période de 1950 à 1953 eurent pour effet de modifier de façon notable la politique du Canada en matière de défense. Le fait le plus saillant de cette période fut l'augmentation de l'effectif des forces régulières d'environ deux fois et demi, et celle du budget de la défense, de presque cinq fois. Ces décisions furent prises par suite des pressions engendrées par quatre événements très importants, soit: le premier essai nucléaire des Russes en septembre 1949 et la menace subséquente qu'ils firent peser sur l'Amérique du Nord; notre adhésion au Traité de l'Atlantique Nord en 1949; la mise au point d'un système de défense collective dans le cadre de l'OTAN; et l'invasion de la Corée du Sud en juin 1950.

Le Canada accepta des engagements précis et d'assez grande importance au sujet des opérations militaires en Corée, de la défense du nord-ouest de l'Europe et l'ouest de l'Atlantique, et de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Ces engagements touchaient les forces existantes plutôt que le potentiel militaire mobilisable; en termes de stratégie, cela équivalait au transfèrement d'un compte de crédit au compte de caisse. Le Canada avait également institué, au titre de sa politique de défense, des programmes importants d'aide mutuelle et d'entraînement aérien à l'intention de ses partenaires de l'Europe occidentale.

Du point de vue militaire, la conséquence principale de ce fait fut l'adoption du nouveau principe de la spécialisation des tâches. A quelques minimes exceptions près, les programmes de défense du Canada allaient dès lors revêtir une forme précise et ne se comprendre qu'en fonction des possibilités totales du groupe entier des nations de l'OTAN, dont l'objectif était de créer des forces collectives bien équilibrées.

Évolution au cours de la période de 1954 à 1963

Après le retrait des forces canadiennes de la Corée, en 1954, il ne se produisit aucun changement notable dans les programmes ou engagements de défense du Canada jusqu'en 1959, date où l'on prit la décision de convertir la Division aérienne de l'A.R.C. en Europe, qui était jusque-là une force de défense aérienne, en une force d'attaque et de reconnaissance et de la doter de CF-104.

En 1959, le ministère de la Défense nationale,—l'Armée tout spécialement,—se voyait assigner un rôle dans le domaine de la survie nationale. Il n'existait à ce moment-là aucune tentative sérieuse en vue d'établir un potentiel de mobilisation. On adopta comme principe de n'équiper pour le combat que le groupe de brigade stationné en Allemagne. Les troupes qui restaient au Canada ne devaient être équipées que pour l'instruction.

SECTION III

CONSIDÉRATIONS INFLUANT SUR LA POLITIQUE FUTURE

Perspective internationale

Bien qu'il soit plutôt risqué de faire des prédictions, il est cependant nécessaire, avant d'élaborer des plans de défense, d'essayer de prévoir l'évolution future des relations entre les puissances du globe. Les programmes concernant les matériels importants qui seront mis en œuvre dans un avenir rapproché devront permettre de pouvoir faire face aux besoins qui se feront sentir dans les années 70 et 80. D'autres activités connexes à la défense, telles que la recherche et le perfectionnement, devront pouvoir donner des résultats applicables à une période encore plus longue.

Il est permis de croire que la technologie militaire continuera d'évoluer rapidement. Aussi longtemps que l'Union soviétique et les États-Unis posséderont les moyens de se causer mutuellement des dommages incalculables, abstraction faite de la diversité quantitative de leurs moyens de frappe, une guerre thermonucléaire totale et délibérée entre ces deux puissances serait absurde et, par conséquent, improbable. Cependant, si les problèmes importants entre l'Est et l'Ouest ne sont pas réglés, l'Ouest devra maintenir, tant sur le plan militaire que sur le plan politique, une puissance capable de décourager une telle guerre thermonucléaire, puissance qui reposera en grande partie sur les ressources stratégiques des États-Unis.

Il est probable que la puissance de la Chine communiste augmentera, et, à moins que ses objectifs nationaux ne changent, la menace qu'elle constitue continuera de s'accroître également. On ne saurait écarter la possibilité que la Chine communiste fabrique certaines armes nucléaires au cours des dix prochaines années, mais il est peu probable qu'elle puisse acquérir un arsenal nucléaire efficace, ni les moyens requis pour lancer des armes nucléaires, qui puissent se comparer à ceux que possèdent les États-Unis et la Russie.

D'autre part, si d'ici là, on n'adopte pas, de plein gré, un accord international sur l'interdiction des armes nucléaires, un certain nombre d'autres pays seront peut-être tentés de mettre au point une force nucléaire indépendante. Si nous ne parvenons pas à résoudre cette difficulté avant qu'elle ne prenne des proportions démesurées, la sécurité mondiale pourrait en être atteinte d'une manière fondamentale et dangereuse, et de nombreuses hypothèses courantes en matière de défense pourraient bien perdre toute leur utilité.

On ne peut prévoir avec certitude dans quel sens évoluera la politique au cours de la prochaine décennie. Dans le monde communiste, il semble que l'on continuera de s'écarter du monolithisme actuel pour rechercher de plus en plus la diversité et l'individualisme, tout en relâchant quelque peu certains principes rigoureux du totalitarisme, tandis que les pays communistes les plus riches de l'Europe adopteront peut-être une politique extérieure moins militante. De même, au sein de l'Alliance occi-

dentale, le renouveau de puissance économique et d'influence politique qui se manifeste en Europe exigera une certaine adaptation dans les rapports qui ont caractérisé la période d'après-guerre. Les forces de dissuasion efficaces, y compris les armes nucléaires, que possèdent les deux principaux groupes militaires, continueront probablement de conjurer le danger de toute entreprise militaire, tout en stimulant la recherche constante des moyens à prendre pour restreindre la possibilité d'une guerre déclenchée par accident, erreur de calcul ou attaque-surprise. Pour ce qui est des principales questions en litige entre les puissances de l'Ouest et celles de l'Est, il est probable qu'on appuiera davantage sur la recherche de la sécurité au moyen de pourparlers comme ceux qui sont en ce moment engagés à Genève par le Comité de désarmement formé de dix-huit nations, aussi bien que par des délibérations bilatérales entre les deux puissances dominantes.

Néanmoins, on peut s'attendre que les pays communistes continuent à préconiser des objectifs expansionnistes par tous les moyens possibles, à l'exclusion de ceux qui pourraient donner lieu à une guerre totale. Les tensions persisteront. Dans la région de l'Atlantique Nord, nous devons donc conserver intacte la cohésion politique et militaire de l'OTAN. Dans les autres parties du monde, la pression exercée par les communistes, y compris la fomentation et le soutien actifs de prétendues «guerres de libération» dans les régions moins évoluées, pourraient bien se poursuivre et s'intensifier. Dans ces régions, l'instabilité va probablement persister au cours de la prochaine décennie, et appeler des mesures d'endiguement qui ne sauraient être prises par les grandes puissances ou par l'Alliance. Par conséquent, il est à prévoir que les Nations Unies assumeront des responsabilités accrues en ce qui a trait au maintien de la paix.

Cela ne signifie pas que le gouvernement canadien juge impossible un véritable relâchement dans les rapports internationaux. Au contraire, la perspective d'une détente dans les rapports entre le monde libre et l'Union soviétique existe vraiment, et nous devons favoriser cet état de choses. La signature d'un accord sur l'interdiction partielle des essais nucléaires représentait certes un pas dans la bonne voie, c'est-à-dire vers la collaboration et une meilleure entente entre l'Ouest et l'Est.

Il y a aussi certaines tendances au sein de l'URSS et d'autres pays de l'Europe orientale qui laissent deviner des motifs différents et probablement durables de détente et d'accommodement avec le monde non communiste. Les plus importants de ces indices sont les espérances et les exigences croissantes, en ce qui concerne un meilleur mode de vie et une plus grande liberté. On peut y rattacher également une profonde agitation intellectuelle au sein de la société communiste, de même que le désir d'entretenir avec les puissances occidentales des relations plus libres et plus normales. Les difficultés que comporte la répartition de ressources limitées, la crise agricole que traverse le communisme et, sous certains rapports, la querelle sino-soviétique ont également pour effet de rendre souhaitable, de l'avis des Soviétiques, une certaine détente dans leurs rapports avec les puissances de l'Ouest.

Il serait naïf, cependant, de ne pas reconnaître que de nombreux dirigeants communistes considèrent nettement la politique de détente comme une simple manœuvre tactique et comme un moyen de gagner du temps.

Reste à savoir si l'atmosphère plus détendue sera durable et si elle pourra éventuellement constituer une base solide d'entente mutuelle et de paix. Un pessimisme exagéré ne serait pas plus raisonnable qu'un optimisme complaisant. L'évolution à l'intérieur du monde communiste dépendra en partie de la politique de l'Ouest et de notre disposition à vouloir rencontrer à mi-chemin toutes propositions authentiques visant à un accommodement.

Dans les circonstances et de la guerre froide et de la détente possible, la politique extérieure et les négociations diplomatiques sont d'une importance capitale parce qu'elles sont des instruments de très grande valeur pour favoriser les occasions d'entente et de détente qui peuvent se présenter. Mais il est indispensable que la diplomatie d'une nation s'appuie sur des forces militaires suffisantes et souples qui permettent de participer à la sécurité collective et au maintien de la paix, et qui soient prêtes à faire face à toute crise, le cas échéant.

La gamme des conflits

La gamme des conflits possibles s'étend d'une guerre thermonucléaire totale, si incertaine soit-elle, en passant par une guerre localisée de grande envergure, jusqu'aux insurrections, aux guérillas et aux bouleversements politiques. De tous ces conflits, les moins susceptibles de se produire dans l'échelle des probabilités sont la guerre nucléaire et la guerre classique d'envergure, pourvu que soit maintenu l'équilibre des moyens de dissuasion.

Aussi variable que la gamme des conflits est le système de contre-mesures à adopter. Au sommet de l'échelle se situe la dissuasion de la guerre nucléaire et de la guerre classique d'envergure, dont peut se charger l'association de nations libres de réputation bien établie, à savoir l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. En ce qui concerne les conflits moins importants, les Nations Unies ont exercé une influence stabilisatrice et pacificatrice précieuse. En certains cas, on s'est servi aussi de forces nationales.

Le Canada et la dissuasion d'une guerre d'envergure

La contribution du Canada à la dissuasion de la guerre est limitée par l'étendue de sa population et de ses ressources matérielles. Toutefois, l'effort que nous pouvons fournir est loin d'être négligeable. C'est une obligation pour nous de le fournir.

La stratégie de l'OTAN

Les objectifs stratégiques sont, ou devraient être, à la base des plans, des programmes militaires, des décisions importantes concernant les acquisitions et les échelles de priorité à établir en matière de recherches et de perfectionnement. La période 1945-1963 s'est caractérisée par l'évolution rapide des conceptions stratégiques, laquelle est avant tout attribuable aux progrès révolutionnaires qui se sont réalisés dans la technologie militaire, ainsi qu'à de nouvelles circonstances politiques. Ce nouvel état de choses a fait tomber en désuétude les conceptions stratégiques et le matériel militaire. Toutes les nations ont dû faire des efforts laborieux d'adaptation. Ce n'est pas qu'au Canada qu'il y a des

divergences d'opinion en matière de stratégie. Dans l'ensemble de l'Alliance, on trouve une grande diversité de points de vue.

La principale divergence de vues se manifeste entre ceux qui préconisent le recours direct aux armes nucléaires, stratégiques ou tactiques, et ceux qui favorisent une stratégie comportant plusieurs choix, une stratégie de défense graduée. Mais cette différence s'amenuise lorsqu'on examine à fond les deux points de vue. Ceux qui sont en faveur du premier ne sauraient vraiment s'attendre que la riposte à un seul fusilier ou même à une compagnie de fusiliers doive être un holocauste à faire sauter le monde. De même, ceux qui proposent une stratégie comportant plusieurs choix ne songent pas à sacrifier de grands morceaux de territoire avant d'utiliser les armes nucléaires pour se défendre.

La riposte graduée ou souple est une réaction contre la doctrine des représailles massives. Elle se fonde sur la théorie selon laquelle l'Alliance occidentale ne devrait pas être mise en état d'avoir à trop se fier aux armes nucléaires ou, plus généralement, d'avoir à employer la force d'une façon qui serait incompatible avec les buts et objectifs de l'Ouest. Le principe de la riposte souple souligne de plus en plus la nécessité de forces classiques. Il comporte une sujétion moins grande aux armes nucléaires stratégiques et tactiques, bien qu'il ne réduise pas le besoin de ces moyens.

Estimant que des forces suffisantes, bien réparties et diversifiées, sont indispensables à la dissuasion de la guerre, la politique du gouvernement, en précisant la structure des forces du Canada pour le reste de la décennie, consiste à les consolider dans la plus grande souplesse. Ceci permettra de répartir la plupart de nos forces à l'intérieur du Canada, où elles pourront se déployer pour accomplir toute une variété d'activités pour le maintien de la paix.

Le pour et le contre de l'armement nucléaire

La question des armes nucléaires pose trois problèmes distincts: l'entrée dans le club dit «nucléaire»; la responsabilité politique du Canada en tant que membre d'une alliance dotée d'armes nucléaires; et la mise des armes nucléaires à la disposition des forces armées du Canada.

Le premier de ces trois problèmes est essentiellement fictif. Il n'a jamais été sérieusement question pour le Canada de devenir membre du club nucléaire, c'est-à-dire l'un de ces pays qui, de son propre gré, peut lancer des engins nucléaires. Ce ne serait possible que si le Canada pouvait fabriquer des armes nucléaires. Or, cette possibilité n'est pas envisagée.

La question de savoir s'il faut doter les forces armées du Canada d'engins nucléaires dépend de celle des responsabilités politiques du Canada en tant que membre d'une alliance pourvue d'armes nucléaires. L'OTAN est une alliance défensive dotée d'engins nucléaires et qui n'ose faire autrement aussi longtemps qu'elle fera face à un adversaire qui dispose de l'armement nucléaire. Il se peut que l'OTAN devienne moins tributaire des armes nucléaires, mais l'alliance devra continuer à en posséder tant qu'un désarmement contrôlé n'aura pas été mis en œuvre et que des forces hostiles en posséderont. Dans sa politique, l'OTAN doit envisager la possibilité que, dans certaines circonstances, de telles armes seraient utilisées contre une agression. Le Canada, en sa qualité

de membre de l'OTAN, doit obligatoirement assumer sa part de responsabilité dans l'élaboration de ses plans d'action. Nul ne peut faire partie d'une alliance militaire sans accepter en même temps la responsabilité de ses plans stratégiques.

Le Canada ayant accepté la responsabilité d'adhérer à une alliance dotée d'armes nucléaires, il convient de considérer la question de doter les armées canadiennes d'armes nucléaires comme une question subordonnée. Celle-ci dépend de la façon dont nous pouvons contribuer le plus efficacement à la force collective.

Défense du Canada

On ne peut imaginer, dans un avenir prévisible, aucune menace extérieure importante pour le Canada qui ne soit en même temps une menace pour tout le continent nord-américain. Il est également inconcevable que, pour résister à une agression évidente et caractérisée contre le territoire canadien, le Canada ne puisse pas compter sur l'appui actif des États-Unis. Cependant, la reconnaissance de ces faits ne doit pas estomper certaines responsabilités d'ordre national et dont la politique canadienne doit tenir compte.

La défense du Canada est liée à la défense de l'Amérique du Nord mais, à certains égards essentiels, elle se distingue très nettement de la tâche stratégique d'ensemble. On peut définir la défense du Canada comme celle qui se rapporte aux domaines de la défense de l'Amérique du Nord qui, pour des raisons d'intérêt national, doivent être soumis à l'autorité du Canada. Les exigences fondamentales de la défense du Canada sont les suivantes: le pouvoir d'assurer la surveillance du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Canada; le pouvoir de faire face aux incidents militaires qui ont lieu en territoire canadien; le pouvoir de s'occuper des incidents qui surviennent dans les eaux situées au large des côtes du Canada; le pouvoir de contribuer, dans la mesure de nos ressources, à la défense de l'espace aérien du Canada.

Il existe, en outre, un certain nombre de tâches nationales, d'un caractère militaire ou paramilitaire, qui relèvent aussi, dans une certaine mesure, du ministère de la Défense nationale. Ce sont: les opérations de survie; les opérations de recherches et de sauvetage; les télécommunications et l'aide à apporter aux autorités civiles.

Défense de l'Amérique du Nord

La principale menace à laquelle l'Amérique du Nord est exposée à l'heure actuelle est celle d'une attaque aérienne, et c'est dans le domaine de la défense aérienne du continent que la coopération avec les États-Unis a pris le plus d'ampleur.

L'avenir de la défense aérienne du continent présente, de toute évidence, un grand intérêt pour le Canada en raison des ressources importantes qui lui sont affectées et aussi en raison du problème des ogives nucléaires. Une tendance à la réduction semble se dessiner dans le domaine des forces de la défense aérienne du continent. Mais, faute d'un désarmement total, rien ne laisse prévoir le jour où le Canada n'aura plus à s'occuper directement d'opérations de défense aérienne.

Pour être efficace, cette défense doit s'appuyer sur des armes nucléaires. Il convient de noter que ces engins de défense aérienne ne pourraient être utilisés qu'en cas de pénétration profonde de la part de l'ennemi dans l'espace aérien du Canada.

L'avenir de la défense aérienne de l'Amérique du Nord soulève un certain nombre de problèmes qui continueront à préoccuper le Canada, notamment l'entretien d'installations de radar et de défense active en rapport avec les prévisions générales touchant la menace des bombardiers; le remplacement éventuel des radars et des systèmes de défense active devenus démodés; l'adoption des mesures nécessaires pour augmenter les possibilités du système de défense aérienne de résister avec succès à une attaque nucléaire, ainsi que les conséquences pour le Canada de la mise en service éventuelle d'un système de défense contre les engins balistiques intercontinentaux.

Parmi ces problèmes, le plus important est celui de la défense anti-engins, à laquelle les États-Unis ont consacré des travaux considérables de recherche et qui ont entraîné des dépenses très élevées. Bien que certains progrès aient été réalisés dans ce domaine, on n'a pas encore décidé de mettre en œuvre un tel système, et on ne prévoit aucune décision en ce sens d'ici quelque temps. La décision d'installer un système d'engins anti-engins aurait de grandes répercussions sur la défense de l'Amérique du Nord. A cette décision se rattacherait directement la question du niveau de la défense aérienne active, du degré de la protection civile et de protection contre les retombées radioactives ainsi que l'opportunité d'un système de défense contre les sous-marins lanceurs d'engins. En ce qui concerne le présent Livre blanc, le fait est qu'il n'y a pas de grandes questions de principe dans ce domaine qui aient atteint à l'heure actuelle le stade de la décision.

Il semble probable, toutefois, que si un système de défense anti-engins balistiques intercontinentaux n'est pas établi sur une grande échelle, la proportion des ressources du Canada consacrées à la défense aérienne diminuera graduellement au cours du reste de la présente décennie.

Forces maritimes

Depuis 1939, les programmes maritimes du Canada ont porté dans une très grande mesure sur la défense des communications maritimes de l'Atlantique Nord contre les attaques sous-marines. Cette conduite était dictée par l'importance qu'ont ces communications pour l'ensemble de la communauté nord-atlantique. On a pu ainsi imposer puissamment la présence du Canada dans les voies d'accès au golfe Saint-Laurent ainsi que dans les eaux territoriales de la côte atlantique. D'autre part, nous disposons d'une puissance ASM suffisante sur la côte du Pacifique.

S'il est vrai que la nécessité de mettre au point un programme approprié contre les attaques de sous-marins porteurs d'engins dépendra dans une grande mesure de l'établissement éventuel d'un système de défense contre les engins balistiques intercontinentaux, il n'en demeure pas moins que les forces maritimes continueront à jouer un rôle important dans la stratégie de la riposte souple.

Dans le domaine de la guerre anti-sous-marine, les améliorations apportées aux techniques de détection nous laissent entrevoir des systèmes plus efficaces de défense contre les sous-marins classiques et nucléaires.

Il y a lieu également de compter sur la réalisation de systèmes d'armes qui rendront ces sous-marins de plus en plus vulnérables aux attaques. Il reste toutefois des problèmes ardues à résoudre dans ce domaine, problèmes qui exigeront des efforts continus de recherches et de perfectionnement.

En vue de tirer le plus grand parti possible des crédits consacrés à la force anti-sous-marine, nous faisons présentement une étude des plus sérieuses afin de déterminer la combinaison de système d'armes la plus appropriée à cette tâche. Nos alliés collaborent activement avec nous à cette recherche.

La sauvegarde de la paix

Depuis la guerre, les forces armées du Canada ont participé de plus en plus à des opérations destinées à sauvegarder la paix, le plus souvent pour le compte des Nations Unies, mais également en vertu d'ententes internationales, comme ce fut le cas en Indochine. Ces opérations ont été d'une ampleur et d'une importance variées. On pourrait ranger dans une catégorie générale les équipes mixtes d'observateurs militaires, comme celles qui ont été utilisées au Cachemire, en Palestine, au Liban et au Yémen. D'autres opérations ont nécessité l'emploi d'importants contingents nationaux sous l'égide des Nations Unies, comme ceux qui ont été envoyés en Corée et ceux qui ont été affectés à la Force d'urgence des Nations Unies au Sinaï, à l'Opération des Nations Unies au Congo et, tout récemment, à la Force des Nations Unies à Chypre. Des militaires canadiens ont participé à presque toutes les opérations dirigées par les Nations Unies.

Le rôle de gardiens de la paix que jouent les Nations Unies s'est développé graduellement, de façon pragmatique, c'est-à-dire qu'il a découlé en grande partie de certaines conditions particulières et de certaines circonstances politiques du moment. Ces conditions et circonstances se sont rarement reproduites de façon identique. Les grandes puissances n'ayant pu s'entendre quant aux mesures de coercition prévues dans la Charte, il a fallu improviser chaque fois qu'on faisait appel à l'aide des Nations Unies. A cause de cette situation, et de la résistance manifestée par quelques autres pays membres, il est impossible présentement d'établir une force permanente des Nations Unies. En outre, l'expérience a démontré qu'il importe d'être souple dans l'organisation, la composition et l'attribution des tâches des forces militaires des Nations Unies.

L'expérience acquise par le Canada dans ce domaine souligne la nécessité d'une grande souplesse dans la préparation des missions éventuelles à accomplir pour le compte des Nations Unies. Jusqu'ici, le Secrétaire général des Nations Unies nous a demandé de lui fournir des spécialistes de diverses catégories, provenant surtout de l'Armée canadienne et de l'A.R.C. Comme le Canada figure parmi le petit nombre des puissances qui sont admissibles et aptes au service des Nations Unies et qu'il possède en même temps des effectifs très divers et bien instruits, il peut jouer des rôles variés dans les opérations des Nations Unies.

Le succès des opérations des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix peut dépendre de la rapidité avec laquelle il est possible de les amorcer sur les lieux mêmes. Dès qu'elles le sont, un petit groupe de militaires peut être appelé à exercer son autorité dans un vaste secteur, d'où le besoin

de mobilité en ce qui a trait au déploiement, à la méthode d'opération et à l'appui logistique. Dans la plupart des situations prévisibles, on aura sans doute besoin de forces armées très mobiles en vue d'assurer des services d'observation terrestre, de surveillance aérienne, de transport rapide et de communications sûres. Voilà un certain nombre de besoins des Nations Unies que les forces armées du Canada ont contribué à combler dans le passé.

Les préparatifs nécessaires concernant le service des militaires canadiens auprès des Nations Unies doivent prendre des formes variées, mais il importe d'insister sur la mobilité. Quoique l'entraînement et le matériel des forces en question puissent être d'un caractère spécial, on peut obtenir les meilleurs résultats en établissant des formations militaires régulières, qu'il n'est pas nécessaire de destiner exclusivement au service des Nations Unies, mais qu'on peut affecter à d'autres rôles, selon les besoins.

SECTION IV

L'ORGANISATION DES FORCES DE DÉFENSE

Données du problème

Ainsi que dans d'autres pays occidentaux, les forces de défense du Canada sont réparties, suivant la division historique, en trois armes différentes, conformément à la distinction faite traditionnellement entre le combat naval, le combat terrestre et, de nos jours, la stratégie de la puissance aérienne.

Au cours de ces dernières années toutefois, des doutes ont été émis dans tous les pays, concernant cette division traditionnelle des forces en armes diverses. Les opérations combinées sont devenues de plus en plus fréquentes et les trois Armes ont constaté qu'il existe un facteur toujours plus grand d'interdépendance dans l'exécution des tâches qui leur incombent. Comme le faisait remarquer la Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement dans son rapport sur le ministère de la Défense nationale: «...Sur le plan opérationnel, les forces anti-sous-marines de l'Aviation royale du Canada ont beaucoup moins de points en commun avec la division aérienne en Europe ou avec les forces de défense aérienne du NORAD, qu'avec les forces anti-sous-marines de la Marine royale du Canada. Ces deux forces, en effet, manœuvrent dans l'Atlantique Nord, sous le commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique».

Les membres de la Commission royale ont également signalé que l'évolution rapide des techniques de défense restreint encore davantage la valeur ou l'importance des armes distinctes comme groupements indépendants.

«...Non seulement l'importance relative du secteur administratif (budgets, comptabilité, approvisionnements, construction et administration générale) ne cesse d'augmenter dans chaque arme, mais encore, au sein même des éléments de combat, la technique occupe rapidement une place très importante; or, une bonne part de cette technique est commune aux trois armes. C'est dire qu'il se développe rapidement des domaines d'activité commune aux trois armes auxquels l'ancienne forme d'organisation ne convient pas. On reconnaît de plus en plus qu'on ne peut justifier la conservation de trois organismes pour remplir ces fonctions. D'ailleurs, la pénurie chronique des spécialistes de toutes sortes est un facteur qu'on ne saurait négliger.

«Le mode classique d'organisation aggrave aussi, dans l'appareil de défense, les servitudes découlant des alliances. Ainsi, l'Armée canadienne, qui devait trouver à brève échéance des signaleurs pour le Congo, a dû se contenter des ressources de son propre service des transmissions, l'accès aux grandes réserves du personnel des communications des deux autres Armes lui étant défendu».

Instrument de coordination

Le degré d'unité que les forces canadiennes ont réussi à atteindre a d'abord et surtout été fonction de l'unité de la direction politique, qui résulte du fait que les trois Armes sont placées sous l'autorité du ministre de la Défense nationale. Au-dessous de l'échelon politique, toutefois, les efforts se sont concentrés sur la coordination des trois Armes plutôt que sur leur intégration. L'instrument dont on s'est servi pour rechercher cette coordination a été le Comité des chefs d'état-major.

Ce Comité, composé d'un président, du chef d'état-major de chacune des trois Armes et du président du Conseil de recherches pour la défense, a pour mission collective d'aider le ministre et le gouvernement de ses conseils en ce qui concerne la politique de défense, la coordination des efforts des forces armées, la direction des organisations et des opérations interarmes. Comme le fait observer la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le président ne possède toutefois aucune autorité prépondérante. Les recommandations et les décisions de ce Comité doivent, en effet, être unanimes.

Le rapport de la Commission se poursuit en ces termes:

«L'efficacité du comité comme corps exécutif dépend beaucoup des qualités personnelles de ses membres, puisque chacun peut prononcer son veto dans des délibérations du comité. L'appareil de coordination qui s'est constitué sous l'autorité du comité—et qui s'étend à plus de 200 comités permanents des trois Armes—est structuré de la même façon. Même si le comité des chefs d'état-major semble exercer ses fonctions avec assez de diligence, vos commissaires ont constaté que ce système entraîne souvent des retards, et qu'en l'absence d'une voix prépondérante, toute initiative commune aux trois Armes risque d'échouer. Lorsqu'on cherche à aller au-delà de la coordination pour arriver à une intégration, on retrouve le même problème résultant de la faiblesse d'une direction reposant sur un comité. Ainsi, quand il a été décidé, en 1958, d'unifier les services de santé des forces armées et de les soustraire à l'autorité directe des chefs d'état-major, on a fait relever le directeur du service de santé du Comité des directeurs du personnel, composé du Chef du personnel de la Marine, de l'Adjudant général et du Directeur du personnel de l'Aviation. En tant que corps exécutif, ce comité manifeste de façon prononcée toutes les faiblesses du comité des chefs d'état-major. La temporisation et les désaccords entre les trois armes, qui peuvent aller jusqu'au refus de se plier aux directives, ont gravement entravé les travaux du comité.

«Les commissaires ont signalé une situation semblable dans le rapport intitulé *Télécommunications*: on a vainement tenté, en 1950, d'établir un réseau télétype de retransmission des communications relevant d'un comité de direction interarmes. Dans ce cas, l'absence d'un pouvoir exécutif efficace a abouti à l'abandon du projet de fusion et au développement de trois réseaux fort coûteux et de plus en plus insuffisants.

«Vos commissaires sont d'avis qu'une fusion effective ne saurait reposer sur un contrôle exercé en commun par les trois Armes, dans le but de respecter l'autorité traditionnelle des trois chefs d'état-major en matière de contrôle et d'administration des forces armées.»

Intégration des forces armées

Après avoir exposé le problème, la Commission royale a recommandé que le contrôle exécutif des besoins communs soit graduellement confié au président du Comité des chefs d'état-major. Le Gouvernement est d'avis que cette solution ne résout pas entièrement les questions fondamentales. Si l'établissement d'un commandement unique n'est pas réalisé, la méthode de coordination par l'entremise d'un comité persistera avec toutes ses inévitables lenteurs et vexations.

Les principales considérations qui entrent en ligne de compte sont l'efficacité et le contrôle des opérations, la simplification des procédés, particulièrement le processus de l'adoption des décisions, ainsi que la réduction des frais généraux. Dans la mesure où le contrôle des opérations relève du Canada, le gouvernement est d'avis que le moyen le plus efficace d'exercer ce contrôle est le commandement unique.

La question du double emploi et des frais généraux inutiles ne saurait non plus être négligée. A l'heure actuelle, l'organisation du quartier général du ministère de la Défense nationale est beaucoup trop vaste. Le fait que nos forces de combat ne sont pas nombreuses crée un sérieux déséquilibre entre les éléments de combat et les éléments de commandement de ces forces. Comme il semble bien que nous devrions nous en tenir à des forces plutôt modestes pendant plusieurs années encore, il est évident qu'une réorganisation s'impose.

Après une étude des plus minutieuses et des plus approfondies, le gouvernement en est arrivé à la décision qu'il n'y a qu'une seule solution satisfaisante. C'est l'intégration des forces armées du Canada sous un seul Chef d'état-major de la défense et un seul état-major de la défense. Cette décision constituera la première étape vers la création d'une seule force unifiée de défense pour le Canada. Le contrôle unifié de tous les aspects de l'organisation et des opérations devrait non seulement rendre la défense du Canada plus efficace et mieux coordonnée, mais aussi permettre de réaliser des économies considérables. Ainsi, l'intégration entraînera une diminution appréciable des effectifs des quartiers généraux, des établissements d'instruction et des services connexes, ainsi que des autres frais nécessités par les opérations et l'administration. Toutes les économies qui pourraient être réalisées par suite de ces réductions de dépenses auront pour résultat de rendre plus de fonds disponibles pour l'achat de matériel important, et, en fin de compte, de permettre une répartition plus équitable des dépenses consacrées à la défense entre le matériel et les frais d'administration. L'unification devrait créer suffisamment d'économies pour pouvoir atteindre, au cours des prochaines années, l'objectif selon lequel 25 p. 100 du budget de la défense serait entièrement affecté à l'achat d'articles d'équipement.

On soulève deux objections contre le projet d'intégration des forces. En premier lieu, on objecte que le moral ou l'esprit de corps en serait affaibli, et, en second lieu, que l'émulation diminuerait. Un examen approfondi démontre que ces objections ne sont pas fondées. De par sa nature, l'esprit de corps se rattache aussi bien au navire, au corps, au régiment ou à l'escadron, qu'à l'Arme à laquelle ils appartiennent. Il n'est nullement question de faire disparaître les grandes traditions, et il n'y a aucune raison pour laquelle le moral ne devrait pas être maintenu à un haut

niveau, étant donné l'efficacité accrue qui découlerait du changement. Il en est de même de l'émulation qui ne manquera sûrement pas. Les marins réclameront plus de navires, les soldats, plus de chars de combat, et les aviateurs, plus d'avions. Cela est tout à fait naturel. L'émulation se maintiendra, mais elle se manifestera désormais au niveau de l'Arme.

La méthode d'organisation

On ne fera aucune tentative pour établir un effectif théorique en vue de remplacer celui qui existe actuellement, ni pour en fixer les détails à l'avance. Des changements inévitables interviendront sous la direction de ceux qui ont des responsabilités dans leur domaine respectif. Des méthodes simplifiées seront mises en pratique. Les normes seront fondées sur ce qui peut répondre le mieux aux besoins. C'est à l'état-major de la défense qu'il incombera de régler les problèmes, sans être gêné dans son action par des comités, mais il sera autorisé à agir en ce sens en suivant la filière du commandement.

Pour que le Ministre réussisse à maintenir un contrôle civil efficace, il faut, selon les termes de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement «un groupe puissant de conseillers civils complètement indépendant des forces armées». Le gouvernement accepte et mettra à exécution la recommandation de la Commission voulant «que le sous-ministre soit investi de pouvoirs plus étendus pour suivre de près l'organisation et les méthodes administratives des effectifs de défense du Canada, et pour seconder le Ministre dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de direction des forces armées».

Élaboration des programmes de défense

On projette de faire adopter par le ministère de la Défense nationale un système de gestion en vue de la planification et du contrôle des principaux programmes de défense au niveau ministériel. Ce système exposera en détail divers éléments du programme de défense à long terme au cours d'une période de temps assez longue. Le système fournira les moyens d'établir, en fonction de leurs frais immédiats et à long terme, les diverses structures des forces armées, les systèmes d'armes, les opérations logistiques et autres activités militaires.

Les principaux objectifs du système sont:

- a) d'aider la haute direction du Ministère à prendre des décisions en lui fournissant les moyens d'analyser et d'évaluer divers programmes et activités militaires, de manière à établir le rapport entre l'efficacité militaire et les frais, les besoins en effectifs, en matériels, etc.
- b) de fournir le genre de données qui permettront d'établir clairement les effets des décisions concernant la défense en fonction des forces, des effectifs, des matériels et des frais, tant pour une période à court terme que pour une période de plusieurs années.

A cette fin, toute la structure de la défense du Canada sera subordonnée à un certain nombre de programmes importants. Ces programmes engloberont toutes les Armes et consisteront en missions ou objectifs militaires importants. Chaque programme sera analysé en détail de façon à préciser

les effectifs militaires et civils, les principaux matériels et les frais prévus au cours d'un certain nombre d'années pour les divers éléments dudit programme. On étudiera chaque année les modifications à apporter à chaque programme.

Ce système permettra d'examiner et d'étudier les programmes de défense selon l'efficacité militaire générale souhaitée, du point de vue de l'accomplissement d'une mission particulière. On espère que le système permettra d'attribuer les ressources de défense de la manière la plus efficace au Programme de défense, du point de vue du rendement militaire ultime et conformément à un plan clair et détaillé.

SECTION V

L'ORIENTATION DES FORCES CANADIENNES: 1964-1974

Dans la Section III du présent document, on considérait les problèmes liés à notre future politique de défense et dans la Section IV, on exposait dans ses grandes lignes l'organisation unifiée qu'exigent les tâches relatives à la défense d'aujourd'hui. Il s'agit maintenant de déterminer quelle forme prendra la force qui sera le mieux en mesure de satisfaire à nos besoins en matière de défense, eu égard aux nombreuses incertitudes que nous réserve l'avenir.

De toute nécessité, la réponse à cette question ne peut être apportée que graduellement. Elle repose d'abord sur nos possibilités présentes, qui seront modifiées graduellement, selon un plan d'action à long terme. De toute nécessité, ce plan, qui doit servir de base à l'évolution future, ne doit pas être trop rigide.

Il est impossible d'énoncer en termes catégoriques en quels endroits et sous quelles formes exactement nos forces armées seront requises et affectées dans les décennies à venir. Toutefois, notre apport le plus important en matière de défense se présentera pendant un certain temps encore, sous forme d'une participation aux accords collectifs de sécurité, plus particulièrement à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'OTAN en Europe

Notre présente contribution à l'OTAN en Europe consiste en un groupe de brigade cantonné en Allemagne et en une division aérienne de huit escadrons stationnés en France et en Allemagne. Deux brigades au Canada sont réservées particulièrement au déploiement en Europe en cas d'hostilités.

Le Canada pourrait envisager l'hypothèse d'annuler l'engagement qu'il a pris de maintenir un groupe de brigade sur le front central européen et de participer, en revanche, à une force aérotransportable cantonnée en Europe et prête à servir sur les flancs de l'OTAN. Après avoir étudié cette question à fond, il a été décidé que cette mesure ne serait pas dans le meilleur intérêt du Canada et de l'Alliance, et cela pour plusieurs raisons importantes.

La brigade, du fait qu'elle se compose de militaires de carrière très compétents et bien instruits, apporte une contribution utile à l'OTAN en Europe, à l'un de ses points les plus vulnérables. En outre, la présence de cette brigade revêt pour l'Alliance une signification politique, et son retrait de positions de première ligne, en ce moment, pourrait être mal interprété, tant par nos alliés européens que par le bloc soviétique. La présence du Canada dans les forces de défense de l'OTAN est d'une importance réelle pour la solidarité de l'Alliance atlantique. Le gouvernement a donc l'intention de continuer à utiliser la brigade dans son rôle actuel.

Nous sommes également d'avis que les besoins relatifs à une force mobile peuvent être beaucoup mieux comblés autrement. Il sera possible,

grâce à un accroissement du transport aérien, de dépêcher au besoin des unités sur les flancs européens, depuis des bases situées au Canada et aux États-Unis. Ce sera plus économique que de stationner des réserves mobiles en Europe, et plus acceptable que de retirer des bataillons de la première ligne et de les affecter à un service mobile sur les flancs européens.

Force mobile au Canada

C'est à l'égard des deux brigades gardées en réserve au Canada et destinées particulièrement au théâtre européen qu'on se propose d'effectuer des changements.

On dotera ces deux brigades d'un nouveau matériel et on leur donnera la formation nécessaire en vue d'en faire une force mobile et d'assurer le roulement des troupes au sein de la brigade de l'OTAN. Ces brigades seront cantonnées au Canada, mais elles seront en état de répondre à tout appel, en quelque endroit et à quelque moment que ce soit. On dotera ces deux brigades d'un matériel qui leur assurera le maximum de souplesse et qui leur permettra de se déployer efficacement en diverses circonstances pouvant varier des opérations en Europe à celles des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix.

Afin de rendre les effectifs disponibles plus efficaces, on se propose de transformer graduellement la quatrième brigade en une force destinée à un service spécial. Cette force sera plus petite que les brigades conventionnelles et sera dotée d'un matériel aérotransportable et aérolargable. Elle sera entraînée en vue d'accomplir des tâches variées.

Une force mobile pour l'OTAN

Le Commandant suprême des forces alliées en Europe a demandé au Canada de mettre à sa disposition un bataillon qu'il pourrait utiliser dans le cadre de sa force mobile. Ce qui peut se faire sans difficultés tout simplement en faisant appel à l'une des brigades cantonnées au Canada et au transport aérien disponible pour le déploiement de ce bataillon. Lorsqu'il joue ce rôle mobile, le bataillon n'a besoin que d'un matériel léger.

Aviation

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous sommes en train de remanier notre division aérienne de manière à répartir comme suit les huit escadrons actuellement en Europe: six escadrons en Allemagne, destinés au rôle d'attaque et deux escadrons en France, destinés au rôle de reconnaissance.

On est en train d'armer également les huit escadrons en vue d'un rôle d'attaque non nucléaire. Cette capacité non nucléaire sera organisée graduellement le plus tôt possible et assurera à notre division aérienne une très grande souplesse dans diverses circonstances. On n'acquerra pas de nouveaux appareils CF-104 pour remplacer les anciens et, par conséquent, le nombre d'escadrons opérationnels dotés de ce genre d'avion diminuera au cours des dix prochaines années par suite de l'usure normale.

Au cours de la prochaine décennie, nous avons l'intention d'augmenter graduellement la quantité d'avions destinés au soutien direct de nos forces armées de terre. Nous prévoyons qu'un avion très efficace sera disponible

pour assurer une souplesse suffisante à toute tâche que nous pourrions exiger, à partir d'une attaque terrestre jusqu'à la surveillance aérienne. Ces appareils tactiques très souples posséderont un rayon d'action suffisant pour leur permettre de se rendre rapidement du Canada aux bases d'outre-mer. Cela permettra de cantonner les escadrons au Canada ou en Europe selon les besoins.

Ce plan exige que les escadrons cantonnés en Europe soient éventuellement associés plus directement au groupe de brigade de l'Armée. Toutefois, on reconnaît que ce genre d'association, sur une base nationale, ne serait peut-être pas pratique sans quelque remaniement de l'organisation militaire actuelle de l'OTAN en Europe. Si un tel remaniement est nécessaire, il faudra qu'il fasse l'objet de consultations avec l'OTAN. Des escadrons au Canada seraient disponibles pour fins d'entraînement en collaboration étroite avec les forces terrestres. Ainsi, les forces terrestres et aériennes se compléteraient les unes les autres d'une façon qui n'a pas été possible par le passé. Certains des escadrons cantonnés au Canada pourraient aussi participer à la défense aérienne, selon les besoins, ce qui éliminerait la nécessité d'acquérir des avions spéciaux à cette fin.

Défense aérienne de l'Amérique du Nord

Nous projetons de continuer à utiliser les trois escadrons de CF-101, affectés actuellement au NORAD, aussi longtemps que dureront les avions. Ensuite, des unités des escadrons de combat mentionnés plus haut seront disponibles, au besoin. Les deux escadrons de Bomarc seront utilisés aussi longtemps qu'ils constitueront une partie intégrante et essentielle du système NORAD.

Les systèmes de radar et de surveillance, compris dans la section canadienne du réseau NORAD, seront utilisés conformément aux accords existants. Nous espérons, cependant, en arriver à un retrait graduel, à mesure que la menace relative des bombardiers pilotés diminuera, ainsi qu'à une nouvelle affectation graduelle des ressources à d'autres fins.

Transport aérien

Vu que dans l'organisation de nos forces armées, on insiste tout particulièrement sur une mobilité beaucoup plus grande, il sera nécessaire d'augmenter considérablement notre capacité actuelle de transport par air. Nous songeons à étudier la possibilité d'utiliser les ressources des entreprises civiles de transport aérien dans les cas où il s'agirait de transporter un nombre considérable de militaires vers des régions pourvues de pistes d'atterrissage de premier ordre.

En vue de disposer de la souplesse nécessaire dans les cas où il n'existe pas de pistes d'atterrissage aménagées, et aussi en vue de transporter de grandes quantités de matériel et d'équipement, nous nous proposons d'augmenter sensiblement les possibilités de «camionnage aérien» de notre aviation de transport. Cette flotte sera à la disposition des Nations Unies et pourra servir à d'autres fins. Elle sera en mesure de débarquer des troupes et du matériel sur des pistes aménagées ou semi-aménagées. Cette facilité d'adaptation contribuera beaucoup à nous permettre de répondre à des exigences diverses.

L'OTAN et la Marine

Nous nous proposons de continuer à jouer notre rôle dans la lutte anti-sous-marine. Le Canada a dépensé des sommes considérables à cette fin et il dispose des spécialistes et de la préparation nécessaires. Les derniers perfectionnements réalisés nous permettent d'espérer qu'un élément «mixte» à effectifs modestes sera d'une grande efficacité. Les études se poursuivent en vue de déterminer, autant qu'on peut y arriver, la «combinaison» de systèmes d'armes qui serait la plus efficace. Les navires de surface, les sous-marins, les hélicoptères et les avions, embarqués ou basés à terre, ont tous leur utilité dans la guerre anti-sous-marine. Il s'agit de déterminer avec autant de précision que possible quelle serait la proportion de systèmes d'armes qui assurerait le maximum d'intensité de surveillance et de puissance défensive à un coût minimum.

A ce sujet, nous étudions sérieusement la possibilité de construire deux ou trois sous-marins à propulsion nucléaire, qui constitueraient une arme anti-sous-marine très puissante. C'est là cependant un projet considérable au sujet duquel nous ne pouvons pas prendre de décision immédiate. Quoi qu'il en soit, nos besoins en forces navales vont continuer à dépendre en grande partie de nos engagements à l'égard de nos alliés. A cette fin nous devons posséder une flotte moderne, bien équipée et d'une importance appropriée.

Le Canada et les besoins des Nations Unies

En vertu des plans exposés ci-dessus, des forces terrestres, aériennes et navales assez considérables seront normalement déployées à l'intérieur et autour du territoire canadien. Les besoins supplémentaires seront limités, en règle assez générale, aux missions spéciales et aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les forces canadiennes recevront la formation et le matériel qui leur permettront de répondre aux besoins des Nations Unies d'une façon efficace et immédiate.

Cette formation comportera une grande variété de spécialisations destinées à permettre aux unités de manœuvrer dans des conditions extrêmes allant de l'arctique à la jungle, et de remplir les tâches les plus diverses depuis la lutte contre les incendies jusqu'aux télécommunications. L'organisation se fondera avant tout sur la souplesse et la mobilité. L'existence de moyens de transport aérien suffisants nous permettra de dépêcher des unités ou une brigade vers n'importe quel point névralgique où leur présence pourrait contribuer à maintenir la paix ou à aider à circonscrire les troubles locaux.

En examinant les régions où nous pourrions être appelés à envoyer des troupes pour appuyer l'action des Nations Unies, nous avons étudié la question du besoin éventuel de moyens de transport par mer. Il peut arriver que nous soyons obligés d'expédier du matériel lourd et des approvisionnements par mer. Pour accroître nos possibilités, nous allons nous procurer de modestes éléments supplémentaires de transport par mer, soit en coopération avec notre force anti-sous-marine, soit indépendamment. Les forces terrestres, navales et aériennes combinées stationnées normalement au Canada et dans des ports canadiens auront suffisamment de souplesse pour répondre à presque tous les besoins imaginables des Nations Unies ou entreprendre d'autres opérations.

Priorités

Le choix des priorités indiqués ci-dessus découle de l'évaluation suivante:

1. Forces affectées directement à la protection du Canada pouvant être déployées au besoin.
2. Troupes existantes faisant partie des forces de dissuasion du théâtre d'opérations européen.
3. Forces navales existantes représentant notre contribution à la puissance de dissuasion.
4. Forces existantes affectées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui seraient aussi comprises sous la rubrique (1) ci-dessus.
5. Forces de réserve et potentiel de mobilisation.

D'après cette évaluation, les principales dépenses dans les prochaines années auront pour objet:

- a) de rééquiper l'Armée en tant que force mobile;
- b) d'assurer efficacement les moyens de transport par air et par mer nécessaires à son déploiement immédiat en cas d'urgence;
- c) de faire l'acquisition d'avions tactiques;
- d) de permettre une amélioration relativement constante des moyens maritimes de lutte anti-sous-marine.

Réserves des forces armées

En vue de faciliter la tâche primordiale de la réorganisation des forces existantes, une commission ministérielle a été instituée et placée sous la présidence du brigadier E. R. Suttie. On a jugé utile, pour se faire une idée d'ensemble valable tant de l'opinion de la nation que de celle des militaires compétents, de profiter du concours d'un groupe de personnes expérimentées. La commission a reçu pour mission de recommander au ministre les meilleurs moyens de répondre aux besoins de la politique de défense du Canada en ce qui concerne la Milice ainsi que les changements à apporter à son organisation pour lui permettre de remplir son nouveau rôle d'une façon plus efficace et plus réaliste.

Le rôle principal de la Milice consiste à appuyer l'Armée régulière. Le Plan de défense en cas d'urgence prévoit que l'on fera appel au personnel de l'Armée régulière affecté aux installations fixes des forces de défense du Canada pour compléter l'effectif des forces de combat. La Milice aurait pour mission de former l'ossature des unités logistiques et spéciales qui n'existent pas en temps de paix. Ses fonctions secondaires seraient notamment de fournir un service d'instruction qui serait nécessaire en cas d'urgence pour appuyer la force de combat; d'assurer la sécurité à l'intérieur, y compris la tâche de fournir des officiers et des hommes bien formés pour garder les points critiques; et d'apporter son concours à l'Armée régulière en ce qui a trait à ses responsabilités en matière de survie nationale. La commission ministérielle se chargera d'indiquer la meilleure organisation à adopter pour remplir ces tâches.

Des comités ministériels ont étudié la question des Réserves de la Marine et de l'Aviation. Les Réserves navales ont été expressément chargées de libérer un certain nombre d'hommes attachés aux établissements à

terre afin d'amener l'équipage des navires au niveau du temps de guerre en cas d'urgence, tandis que les Réserves de l'Aviation ont pour mission d'appuyer les forces terrestres dans les opérations de survie. Les rapports des deux comités ont été soumis pour étude à la Commission Suttie. L'un des buts de la commission sera de recommander le plus haut degré possible d'unification des services et installations compatible avec la nature particulière des différents rôles et de tenir compte du projet d'intégration, exposé dans la Section IV, dans la réorganisation des forces de réserve.

Aide mutuelle et assistance en matière d'instruction militaire

L'aide accordée par le passé à nos alliés européens, en vertu du Programme d'aide mutuelle, représente l'un des principaux éléments de la contribution du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. L'aide mutuelle a porté sur l'instruction du personnel navigant, des envois de matériel provenant soit des stocks militaires soit de l'industrie canadienne, ainsi que sur nos contributions au Programme d'infrastructure de l'OTAN et aux budgets du quartier général militaire intégré de l'OTAN. Le total de l'aide accordée depuis l'institution du programme en 1950, s'élèvera le 31 mars 1964, à 1,796 millions de dollars.

Ces dernières années, la contribution canadienne au Programme d'aide mutuelle a diminué. Les réductions sont, d'une part, attribuables au progrès économique et à la prospérité croissante de la plupart de nos alliés de l'OTAN en Europe; et, d'autre part, à la cessation du premier Programme d'instruction du personnel navigant de l'OTAN, à l'épuisement du matériel disponible dans les stocks militaires ainsi qu'à la répercussion de nos programmes de rééquipement à l'intention de nos forces armées, à la fois modernes et coûteux, sur l'industrie canadienne et sa capacité de fabriquer de nouveaux produits en quantités utiles.

Le Programme d'aide mutuelle pour 1964-1965 s'élève au total à 41.02 millions de dollars. Cela comprend d'abord la participation financière annuelle du Canada au programme canado-américain de fabrication—au Canada—d'avions F104G, destinés d'une part au Programme d'aide mutuelle et d'autre part au Programme américain d'aide mutuelle à la défense, ensuite l'entraînement du personnel navigant danois et norvégien, des transferts de matériel des stocks militaires nécessaires surtout à l'utilisation du matériel déjà fourni, et enfin les contributions aux programmes d'infrastructure commune et aux budgets militaires de l'OTAN.

Les diverses contributions canadiennes aux programmes d'infrastructure et aux budgets militaires de l'OTAN seront nécessaires aussi longtemps que ces entreprises communes continueront d'exister. Cela mis à part, on ne prévoit aucun nouveau programme important d'aide mutuelle pour le Canada. Le Canada, toutefois, restera disposé à étudier les demandes raisonnables d'aide concernant l'instruction militaire et peut-être la livraison de matériel aux pays de l'OTAN qui le désirent, dans la mesure où cette aide peut être accordée par le Canada d'une façon avantageuse pour l'alliance dans son ensemble.

Notre pays a accordé de l'assistance en matière d'instruction militaire à un certain nombre de pays du commonwealth afin de les aider dans les efforts qu'ils ont entrepris pour créer des forces militaires suffisantes pour assurer leur stabilité et leur indépendance nationale. Le Canada continuera à examiner avec attention les modestes demandes de cette nature que lui adresseront les nouveaux pays indépendants.

Protection civile

En 1959, certaines fonctions bien déterminées ayant trait à la survie nationale ont été confiées au ministre de la Défense nationale et, de son côté, l'Armée canadienne a été désignée comme l'Armée principale chargée de remplir ces fonctions. En même temps, on confiait à l'Organisation des mesures d'urgence, la mission générale d'assurer la coordination au palier fédéral et aux paliers provinciaux et municipaux. Cette Organisation relevait du Premier ministre, mais depuis 1963 elle est placée sous l'autorité du ministre de la Production de défense.

Après avoir étudié les problèmes en jeu, l'Armée canadienne a pris les mesures suivantes: elle a établi un Réseau national d'alerte en cas d'attaque nucléaire; elle a créé un Réseau de signalisation des détonations et des retombées nucléaires; certains éléments de l'Armée, au palier fédéral et aux paliers provinciaux, ont reçu la formation nécessaire pour déterminer l'importance des dommages et des pertes; l'Armée, de concert avec l'Organisation des mesures d'urgence et d'autres organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, a mis au point des plans communs sur les opérations de repénétration, et l'Armée régulière et la Milice suivent actuellement l'instruction qui leur permettra de remplir les fonctions qu'on leur a confiées à cet égard; et on a mis sur pied les services de transmissions d'urgence requis pour assurer la continuité du gouvernement.

Comme nous l'avons signalé, la priorité que nous accorderons à l'avenir aux mesures de protection civile dépendra en grande partie de la question de savoir si nous mettrons ou non en service un réseau anti-engins balistiques intercontinentaux. Tant que nous n'aurons pas pris de décision sur cette question essentielle, il restera impossible de résoudre plusieurs problèmes de moindre importance dans le domaine de la protection civile. Dans l'intervalle, les projets déjà approuvés seront complétés et maintenus.

SECTION VI

LES RECHERCHES POUR LA DÉFENSE ET L'INDUSTRIE

Les recherches et la science

A notre époque de progrès scientifiques, la planification et la mise sur pied efficaces des forces de défense ne peuvent être assurées que par une collaboration très étroite des hommes de science et des ingénieurs. L'application de la recherche scientifique et la méthode scientifique permettent de trouver des solutions à de nombreux problèmes techniques d'ordre militaire, ou d'améliorer celles qui existent déjà. Les recherches pour la défense contribuent également au développement technologique progressif de notre industrie, qui est tellement essentielle à la production du matériel nécessaire à nos forces armées. Les recherches ont donc une influence directe sur l'économie nationale et, de ce fait, sur le bien-être de nos concitoyens.

En règle générale, les recherches ne nécessitent pas des investissements financiers considérables, de sorte que le Canada peut contribuer de façon très notable, à un coût raisonnable, à la somme des connaissances scientifiques communes dont nous-mêmes et nos alliés pouvons disposer. Ces investissements nous procurent un double avantage: une plus grande sécurité collective, et la possibilité de puiser des renseignements scientifiques à une source commune alimentée par les efforts beaucoup plus considérables de certaines autres nations de l'alliance. C'est donc là pour nous un placement avantageux puisque nous recevons, en valeur scientifique, beaucoup plus que ce que nous coûtent nos propres efforts dans le domaine des recherches.

L'organisme du ministère de la Défense nationale qui est chargé des recherches scientifiques est le Conseil de recherches pour la Défense, créé en 1947. Depuis son établissement, cet organisme a contribué dans une grande mesure aux progrès réalisés dans plusieurs domaines scientifiques liés à la défense. Le plus récent exemple a été la fabrication du satellite «Alouette», considéré dans le monde entier comme une réussite pour le moins égale à celle de n'importe quel autre satellite scientifique.

Les recherches effectuées à l'extérieur du Conseil sont assurées au moyen de bourses versées à cette fin aux universités, ou par des contrats avec l'industrie. Ces recherches sont surtout de nature fondamentale, et sont poursuivies par des groupements universitaires qui cherchent à découvrir de nouvelles connaissances dans des domaines qui pourraient donner lieu, à l'avenir, à d'importants progrès d'ordre militaire.

Le Conseil de recherches pour la défense apporte son appui à l'industrie au moyen d'un fonds qui a été établi en vue de favoriser et d'affermir l'aptitude de l'industrie de défense du Canada à faire des recherches. Cette aptitude est en outre encouragée et utilisée par l'adjudication de contrats aux établissements industriels qui entreprennent les recherches requises par le ministère de la Défense.

La collaboration du Conseil de recherches pour la défense dans le domaine international des sciences de la défense est importante, et s'accroît

sans cesse. Le Canada participe avec les États-Unis et la Grande-Bretagne aux travaux d'une organisation tripartite très active, qui a été établie en vue d'assurer l'utilisation maximum de toutes leurs ressources, installations et connaissances scientifiques en matière de défense. En outre, des accords bilatéraux avec plusieurs nations membres de l'OTAN ont été signés en vue d'intensifier l'échange des connaissances techniques et scientifiques relatives à la défense. Le Conseil a des représentants canadiens dans un certain nombre de commissions de spécialistes qui ont pour tâche d'activer et de coordonner les efforts scientifiques de l'OTAN.

Perfectionnement

Le perfectionnement du matériel militaire au sein du ministère de la Défense nationale relève des forces armées et s'effectue selon les besoins technologiques particuliers de chacune des Armes. Les travaux de perfectionnement du matériel en question, de même que certains projets de perfectionnement interarmes établis en vertu d'accords sur la normalisation avec des pays alliés, sont ordinairement exécutés dans l'industrie privée et sont limités aux articles qu'on ne peut se procurer à la faveur d'autres programmes nationaux ou alliés. Ces travaux de perfectionnement poursuivis dans l'industrie privée ont pour effet d'améliorer les moyens techniques de notre industrie en matière de défense et d'accroître ainsi la capacité des sociétés canadiennes à participer à des programmes communs de perfectionnement et de coordination des fabrications avec les pays alliés.

Avec la collaboration du ministère de la Défense nationale, le ministère de la Production de défense administre le Programme d'aide à la coordination du perfectionnement, en vertu duquel l'équipement et le matériel militaires sont améliorés en prévision de leur utilisation par les nations alliées. Ces travaux sont exécutés entièrement dans l'industrie privée, et les frais sont répartis entre le ministère de la Production de défense, la société industrielle qui poursuit l'entreprise et, dans bien des cas, le ministère des forces armées du pays allié qui s'intéresse au perfectionnement du matériel en question.

Il est essentiel que notre future politique de défense comporte un programme dynamique de recherches et de perfectionnement en matière de défense. Non seulement avons-nous l'intention d'appuyer ce programme à fond, mais nous désirons aussi accroître graduellement et assidûment les moyens mis à sa disposition.

Industrie et coordination des fabrications

Au cours de la seconde guerre mondiale et des années qui suivirent, le Canada entreprit de fabriquer une grande variété de matériels de défense. Cette activité productrice fut un stimulant utile à l'industrie canadienne et fut avantageuse, à maints égards, pour l'économie en général.

Toutefois, depuis la fin de la guerre, les armes et les systèmes d'armes sont devenus de plus en plus complexes et les coûts ont monté rapidement. Seules les plus grandes puissances peuvent économiquement créer, perfectionner et fabriquer toutes les armes dont elles ont besoin. C'est pourquoi il est nécessaire pour les alliés de coopérer de plus en plus entre eux afin d'harmoniser leurs besoins en matière de défense et de coordonner les

programmes de fabrication. Un exemple d'une telle coopération a été l'établissement du Programme canado-américain de coordination des études et fabrications d'armement.

Au cours des deux dernières années, on s'est efforcé d'étendre cette collaboration en matière de production de défense au-delà des États-Unis, afin d'y intéresser nos alliés de l'OTAN, et des ententes appropriées avec la Grande-Bretagne et la France et quelques autres pays de l'OTAN ont été amorcées à ce sujet.

On considère que les commandes se chiffrant par des centaines de millions de dollars qui affluent de l'étranger au Canada chaque année sont la preuve des progrès réalisés par notre pays en collaboration avec ses alliés dans le domaine de la production de défense. C'est en vertu de ces accords que l'on a pu justifier l'acquisition de certaines armes mises au point et fabriquées à l'étranger.

Dans la gamme très étendue des matériels requis dans une alliance, il y a amplement de place pour la participation du Canada à la mise au point et à la fabrication de matériels spéciaux pour répondre tant aux besoins de ses forces qu'à celles de ses alliés. Un point est très important à cet égard: lorsque le Canada réussira à pratiquer une percée dans un domaine, il ne devra pas s'arrêter en chemin, au risque de voir s'envoler les avantages militaires et économiques possibles qu'il pourrait en retirer.

Les dépenses au titre de la défense peuvent contribuer à accroître la fabrication des matériels destinés tant au marché intérieur qu'à l'exportation et, ce faisant, concourir à l'essor général du Canada. Les programmes visant à établir et à améliorer les sources de production se poursuivront. La plus étroite collaboration entre les forces armées et le ministère de la Production de défense sera maintenue afin de favoriser des méthodes d'achat efficaces et de voir à ce que les produits canadiens soient employés chaque fois que la chose est possible.

CONCLUSION

Nous n'avons pas tenté, dans le présent livre blanc, d'établir de règles absolues et rigoureuses en ce qui concerne notre politique future et notre évolution. C'est la souplesse, et non la rigidité qui en constitue la note dominante. Ce document n'est pas un plan détaillé et définitif, mais bien une charte et un guide. La politique qui y est énoncée n'est pas immuable. Elle peut être modifiée ou adaptée aux exigences des conditions changeantes, que ce soit dans le domaine national ou international.

Personne ne peut prédire ce que seront ces conditions dans l'avenir. Toutefois, il est certain que la force ne représente pas la solution des problèmes de la paix et de la sécurité dans le monde. Comme toute l'histoire le démontre, la force seule ne peut parvenir à établir une paix durable et féconde.

Néanmoins, et si regrettable que cela puisse être, il est essentiel de continuer à avoir la force pour nous, en tant que moyen de dissuasion contre les attaques d'ennemis éventuels qui sont eux-mêmes fortement armés, et aussi en vue de supprimer la plus grande tentation qu'un agresseur puisse avoir, soit l'assurance d'une victoire facile.

La possession d'une force suffisante pour atteindre ce but nous donne le temps nécessaire pour permettre aux hommes bien avisés, tenaces et de bonne volonté de travailler ensemble à l'édification d'un monde où la paix sera assurée par des moyens plus puissants que la force.

Si nous négligeons de profiter de l'occasion que le temps nous offre, la paix, et partant la civilisation même, peuvent être perdues.

Si nous employons tous nos efforts à rechercher des solutions pacifiques aux problèmes qui divisent et aigrissent les hommes, une paix véritable peut être instaurée et la victoire être remportée par l'humanité toute entière.

Dans la poursuite de cet objectif, le Canada, par la voie de sa diplomatie et de sa défense, doit continuer à jouer un rôle méritoire.